

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE BIBLIOLOGIE

**3^e conférence nationale des Bibliothèques et Centres de documentation de
la RDC**

Kinshasa (24 mai – 28 mai 2005)

Les Bibliothèques universitaires de Kisangani

Par

Éric José LUNGANGA Kabishi

Bibliothécaire principal et directeur des bibliothèques de l'Université de Kisangani

Introduction

Kisangani est une ville universitaire en raison du nombre important d'établissements d'enseignement supérieur publics ou privés qu'elle propose. Parmi ceux-ci, citons particulièrement les deux universités officielles que sont : l'Université de Kisangani (UNIKIS) et l'Institut facultaire d'Agronomie de Yangambi (IFA). La ville de Kisangani est malheureusement mal desservie en bibliothèques, elle ne compte d'ailleurs qu'une bibliothèque publique, celle de l'Alliance franco-congolaise (AFRACO). Au niveau de l'enseignement supérieur et universitaire, seule l'Université de Kisangani (UNIKIS) dispose de bibliothèques dignes de ce nom. Ailleurs, la collection se résume à des dépôts de quelques vieux livres non classifiés ou surtout, à des monographies d'étudiants (mémoires et travaux de fin de cycle). Souvent, le personnel affecté a une formation administrative et ne possède aucune formation bibliothéconomique. Les bibliothèques universitaires constituent un service académique et scientifique important sans lequel on ne peut parler véritablement d'université. Elles sont la plaque tournante des activités scientifiques et académiques, qu'il s'agisse de la recherche ou de l'enseignement. Elles permettent la consolidation du savoir et du savoir-faire en quelque domaine que ce soit. De ce fait, elles doivent être intégrées dans la formation intellectuelle des étudiants, dans la vie professionnelle des enseignants et des chercheurs et dans celle de la communauté où elles sont implantées. Il est primordial que leur développement soit une des préoccupations majeures des responsables des universités et des décideurs politiques. Ainsi seulement, pourront-elles contribuer à la promotion de l'enseignement et de la recherche, à la diffusion du savoir et du savoir-faire, en bref au développement du pays.

Généralités

Née lors de la création de l'Université libre du Congo (ULC) en 1963, la bibliothèque de l'Université de Kisangani – appellation actuelle de l'Université libre du Congo – connaît dès le départ un essor favorable grâce aux ressources financières, d'origines diverses, venant de l'intérieur comme de l'extérieur du pays. Citons, entre autres, les dotations des églises protestantes installées au pays, l'aide américaine gouvernementale et privée, ainsi que celle de quelques congrégations protestantes des pays d'Europe occidentale comme la Suède, la Norvège, la Grande Bretagne, les Pays-bas, l'Allemagne,... Mais l'étatisation des universités par le régime de Mobutu en 1971 va avoir des répercussions fâcheuses et catastrophiques pour le développement de cette bibliothèque tant au niveau des ressources documentaires et de l'équipement qu'au niveau des ressources humaines.

Aujourd'hui, les bibliothèques de l'Université de Kisangani (UNIKIS) sont dirigées par un membre du personnel académique, spécialiste en bibliothéconomie. Le département de la direction comprend : une direction administrative et scientifique, une coordination et un secrétariat scientifique, un secrétariat administratif, cinq départements qui regroupent les acquisitions, le don, le catalogage et la classification, les analyses et le dépouillement des périodiques, les références et la circulation, et bientôt le département de diffusion sélective de l'information. Il est aussi divisé en sept sections pour les différentes bibliothèques et Centres de recherche. Ces sections sont les suivantes : la section centrale, la section de psychologie et des Sciences de l'Éducation, celle de la Médecine, des Sciences, des Sciences sociales, politiques et administratives, de l'Agronomie et du Centre de recherches interdisciplinaires pour le développement de l'éducation (CRIDE).

Son personnel académique et scientifique comprend, deux bibliothécaires principaux, dix bibliothécaires de première classe, deux bibliothécaires de deuxième classe. Le personnel technique et administratif est, quant à lui, composé de vingt-six agents.

Les espaces mis à leur disposition sont très importants. L'équipement se compose de rayons métalliques pour les ouvrages, des fichiers, des catalogues, des Kardex métalliques et de deux machines à écrire ordinaire. Le fonds s'élève à quarante-quatre mille deux cent cinquante volumes et deux mille neuf cent cinquante titres de périodiques. Les normes de l'Afnor sont utilisées pour le traitement de la documentation, la classification de la National Library of Medicine pour les ouvrages de médecine et la classification décimale Dewey (CDD) pour le reste des ouvrages et des matières enseignées à l'Université de Kisangani (UNIKIS). Les bibliothèques réalisent l'analyse et le dépouillement des mémoires et des thèses pour constituer des répertoires bibliographiques destinés aux chercheurs. Elles tiennent à jour une liste d'autorité et de vedettes matières, générales et locales.

Sur le plan de la bibliothéconomie et de l'organisation traditionnelle de la documentation, la bibliothèque centrale dispose d'un catalogue général reprenant toute la documentation que possèdent

les différentes bibliothèques de l'Université de Kisangani (UNIKIS). Le catalogue général se compose d'un catalogue systématique, d'un catalogue d'auteurs et de titres d'anonymes ainsi que d'un catalogue matière. Chaque bibliothèque de faculté dispose d'un fichier-matières et d'un fichier-auteurs et de titres d'anonymes, en plus d'un Kardex. Les vedettes-matières « biblio » étaient auparavant utilisées pour le fichier-matières, aujourd'hui, elles ont été remplacées par la liste des vedettes-matières de l'Université de Laval et une liste de vedette-matières maison. La rédaction des fiches se fait selon un modèle mixte franco-américain. Pour éviter certaines disparités, des comparaisons ont lieu entre les vedettes provenant du département du catalogage et de la classification et celles réalisées dans les deux autres départements précités.

Depuis trente ans, les bibliothèques de l'Université de Kisangani (UNIKIS) n'ont ni budget de fonctionnement ni budget d'investissement. Elles ne fonctionnent que grâce à quelques ressources minimales générées par ses services ou à quelques fonds aléatoires provenant de la prime des étudiants, somme sporadique variant entre 27\$ et 70\$. Les bibliothèques universitaires de Kisangani ont organisé par deux fois deux journées scientifiques en 1987 et en 2003 et les actes qui en émanaient ont fait l'objet d'une publication.

Problèmes spécifiques

Pour remplir sa mission, la bibliothèque universitaire doit mettre en œuvre des moyens pour accroître et diffuser le contenu de son fonds en mettant à la disposition des usagers une documentation utile, actuelle et pertinente. Qu'elle est la politique de l'Université de Kisangani (UNIKIS) à ce sujet ?

Prenons le cas de la bibliothèque centrale. Bien qu'elle possède une salle de lecture de 1 091 m² au rez-de-chaussée avec une capacité d'accueil de cinq cent places assises, elle ne dispose que de cinquante mauvaises chaises sur cinq cent, vingt-quatre tables sur cent vingt-cinq, quatre tubes néon sur six cent quarante, six rayons sur vingt-cinq. Le magasin de livres, dont la superficie est de 999 m², n'a que quinze rayons sur cent vingt-cinq et pas d'éclairage. Le fonds qui devrait être de trois cent cinquante mille volumes et de huit mille titres de périodiques n'est que de vingt mille volumes et quelques titres de périodiques car la majeure partie de ceux-ci (98 %) sont des titres qui ne sont plus édités. Mais le niveau de fréquentation des bibliothèques est très élevé malgré le manque manifeste de places. En outre, les bibliothèques ne mettent aucun ordinateur à la disposition de leurs usagers.

Paradoxalement, le Centre Internet I de l'Université de Kisangani (UNIKIS) est installé au sein de la bibliothèque centrale sans que celle-ci soit connectée, sans que ses employés y aient un libre accès. Aujourd'hui, faute d'abonnement, ce centre fonctionne comme un centre informatique au service de l'administration centrale. La formation du personnel n'a jamais été une préoccupation des autorités successives. Depuis quarante-deux ans, cinq bibliothécaires et deux bibliothécaires ont reçu une formation en bibliothéconomie – de troisième cycle pour les premiers et de gradué pour les derniers qui ne sont cependant plus en activité – et deux bibliothécaires viennent d'être envoyés en formation de troisième cycle à l'Université de Kinshasa (UNIKIN) à leurs propres frais. Le projet d'élaboration d'un Département de Bibliothéconomie ou de Sciences et Techniques documentaires à l'Université de Kisangani (UNIKIS) a été abandonné à cause des professeurs qui ne jugent pas la bibliothéconomie importante et qui fréquentent peu la bibliothèque. Le découragement s'est installé au sein du personnel à cause du manque d'évolution possible. L'ordonnance-loi n° 81/160 du 7 octobre 1981 est interprétée différemment lorsqu'il s'agit du statut des bibliothécaires, les autorités bloquent même la situation.

C'est ainsi qu'il a fallu sept ans pour nommer le bibliothécaire principal et depuis onze ans le passage au niveau supérieur est bloqué malgré la réalisation des publications stipulées dans les statuts qui nous régissent tous et qui n'ont jamais changé. En ce moment, le personnel scientifique vit avec un salaire emprunté aux fidejussures juridiques. Comment l'évolution serait-elle possible si les textes et l'esprit qui régissent l'institution ne sont pas respectés ? La morosité a pris place au sein du personnel et tous les bâtiments et locaux, sans exception, nécessitent des réparations et l'installation d'un éclairage correct.

Suggestions et recommandations

La bibliothèque a besoin d'une documentation actuelle et variée dans différents domaines. Pour cela il faut lui allouer un budget d'investissement conséquent pour qu'elle puisse s'abonner aux revues et journaux locaux, acheter des ouvrages chez les éditeurs du pays ou de l'étranger et faire des échanges.

La formation du personnel des bibliothèques n'a jamais été la préoccupation de l'autorité ni dans sa politique de formation ni dans celle de la coopération. Nous recommandons que les autorités prennent conscience de la place importante qu'occupe la bibliothèque dans le cursus académique. L'Association Congolaise des Bibliothécaires, Archivistes, Documentalistes et Muséologues (ABADOM) doit nous aider à faire entendre notre voix à tous les niveaux. Étant régi par les mêmes statuts que les enseignants, le bibliothécaire a droit à un traitement égal. La Bibliothèque de l'université n'a pas d'outils de travail nécessaires, que ce soit pour le traitement classique des documents ou pour la saisie, le traitement et le stockage informatique de la documentation et de l'information scientifique. Les autorités doivent procéder à l'automatisation des services, à la connexion du réseau Internet, à l'acquisition d'outils modernes pour le catalogage, la classification, la constitution des banques des données bibliographiques et du catalogue collectif. Enfin il faudrait qu'il soit créé, au niveau national et local, une association professionnelle de bibliothécaires universitaires pour la défense de leurs intérêts.

Conclusion

Une des plus grandes préoccupations des nations est la lutte pour le traitement et le développement d'une information toujours plus abondante. Chacun doit prendre conscience que le pouvoir vient du savoir et non de l'ignorance (Francis Bacon). Roland Ducasse décrit bien cette réalité dans les lignes suivantes : « l'intense interactivité exigée par le débat scientifique et l'appropriation des connaissances exige aussi en conséquence que la communication de l'information scientifique l'inscrive dans son processus dans un espace médiatique multimodal. Ceci est d'autant vrai que la mondialisation des télécommunications, l'étalage en toile d'araignée des réseaux télématiques tel que Internet, l'émergence des standards et de nouveaux supports multimédias et numériques, offrent de multiples passerelles d'accès à l'information souhaitée, mais demande des spécialistes pour les canaliser vers soi pour un usage optimum »¹. Chaque université, écrit-il encore, « doit concevoir et développer en son sein, un néo-système de communication fondé sur ses propres attentes, sur ces usagers scientifiques, ses pratiques informatives et de communication, ses logiques sociales de production et d'échange² ».

C'est pourquoi la formation intensive du personnel et l'automatisation des unités documentaires doivent entrer dans le plan d'action prioritaire pour que chaque université s'assure un maximum d'informations.

¹ DUCASSE, Roland – *De la galaxie Gutenberg au campus virtuel*. In « Université », vol. 15, n° 3, octobre 1994, p.32.

² Id., *ibid.*